



Comment mettre fin à un contrat de gestion immobilière ?

Par **nonne**, le **18/11/2008** à **14:58**

Bonjour,
Nous avons acquis un appartement en 1999, bénéficiant du programme Périssol. Pour faciliter notre obligation de location nous avons mis cet appartement en gestion par un agent immobilier en janvier 2000. Notre obligation de louer satisfaite, nous voudrions "reprendre la main" pour la gestion.
Quelles sont les règles de rupture du contrat qui nous lie au gestionnaire ?
Durée du contrat - préavis de fin - dossier du locataire...
Merci de votre réponse.
A. Drouin

Par **Tisuisse**, le **18/11/2008** à **15:05**

Tout dépend des clauses du contrat qui vous lie avec votre agence immobilière. Une question cependant : avez-vous les connaissances juridiques nécessaires pour gérer, en direct, votre bien immobilier ? Personnellement, j'en doute dans la mesure où, pour une question aussi simple, vous nous interrogez. La gestion d'un bien loué à un tiers cause souvent bien des surprises (plus souvent désagréables qu'agréables) car les textes réglementaires et législatifs sont nombreux et mis à jour fréquemment. Alors !